

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 26/2024

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre
le 25 mars à 8 heures 30
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 11 mars 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie,

Absents : GICQUEL Mathieu., HOUSSET Raphaël,

Secrétaire de séance : ROUX Delphine

OBJET : Taux d'imposition 2024

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux des différentes taxes pour l'exercice 2024.

Elle propose de retenir les taux votés suivants.

RAPPEL
2023

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

2024

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition de la manière suivante :

- Taxe d'habitation : 23.92 %
- Taxe foncière bâtie : 53.68 %
- Taxe foncière non bâtie : 92.55 %

Vote : pour à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

